Conditions générales

Inscription

L'inscription aux cours peut être effectuée à travers la remise du coupon par courrier, par fax, par e-mail en ligne (www.ecap.ch) ou en personne dans un secrétariat et devient contraignante seulement après le test d'évaluation d'entrée ou une consultation. En s'inscrivant, les conditions générales suivantes sont acceptées:

Information / Conseil

La demande d'informations et le conseil sur les offres de formation de l'ECAP, les conseils, ainsi que l'entretien et le test d'évaluation de niveau sont gratuits.

Annulation de l'inscription et interruption du cours

L'annulation est gratuite jusqu'à une semaine avant le début du cours. Passé ce délai, CHF 50.00 de frais administratifs seront demandés. L'annulation du cours doit être communiquée par écrit.

L'annulation pendant les sept premiers jours du cours implique, en plus des frais administratifs, le paiement d'un quart du montant. Pour les interruptions à partir de la deuxième semaine, la totalité du cours doit être versée. Si le cours devait être interrompu par ECAP, aucun frais ne sera attribué aux participant-e-s.

Absence

Des absences ne donnent pas droit à la réduction des frais de cours. Les leçons perdues ne peuvent pas être récupérées.

Organisation du cours

En cas d'un nombre insuffisant d'inscriptions, ECAP se réserve le droit de reporter ou annuler le cours. Si dans un court laps de temps aucun cours alternatif pourra être proposé, la totalité des frais sera remboursée.

Si, pour des raisons de force majeure, il ne devait pas être possible de garantir la formation en présence, ECAP se réserve le droit de poursuivre les cours en ligne et à distance.

Frais d'inscription

Les frais d'inscription doivent être payés dans les termes indiqués. Au moment de l'inscription, il est possible de demander un paiement sur plusieurs mensualités.

Attestation de fréquence

Si le cours a été suivi avec régularité (taux de présence minimum de 80%), les participant-e-s recevront une attestation de fréquentation avec les informations sur la durée du cours et ses contenus.

Expulsion du cours

La direction de ECAP se réserve le droit de renvoyer du cours un-e ou plusieurs participant-e-s, en expliquant les raisons.